

Je termine en exprimant l'espoir que le ministre expliquera certains points que j'ai soulevés.

**M. Cantelon:** Monsieur le président, peut-on rester coi et ne pas contester les déclarations du député de Medicine-Hat? J'ai quelques brefs commentaires à faire sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Je suis d'accord avec certaines choses qu'on a dites; il est essentiel que nous ayons assez de temps pour étudier le bill. Je conviens que ce sera l'un des plus importants que nous aurons adoptés à cette session et il serait bien malheureux que nous n'ayons pas le temps de l'étudier sérieusement et de faire valoir des arguments à son sujet.

Mais, ce qui m'inquiète surtout, c'est la déclaration du député de Medecine Hat à l'effet que les provinces subiront des pertes sensibles à cause de la formule de péréquation. La Saskatchewan s'oppose vigoureusement à ces changements. En fait, le premier ministre de Saskatchewan semble être rentré chez-lui en croyant que sa province avait obtenu un très mauvais marché. Les députés de la Saskatchewan qui sont ici partagent ses sentiments. La province de la Saskatchewan est peut-être une province riche aujourd'hui. Mais chacun sait que l'économie de la province repose en grande partie sur la récolte de blé et dans un an, la situation pourrait changer du tout au tout, si une récolte était très mauvaise; la province pourrait éprouver de sérieuses difficultés en vertu des arrangements proposés en ce moment. Nous en saurons plus long, bien entendu, lorsque nous serons saisis du bill.

• (2.50 p.m.)

Le député de Medicine Hat vient de signaler que la politique suivie par le gouvernement actuel avait été amorcée par l'ancien gouvernement en 1961. Il oublie, je pense, qu'en 1957 et en 1958, le gouvernement progressiste-conservateur alors au pouvoir, a augmenté considérablement les paiements de péréquation et je sais parfaitement que pendant ces années difficiles, la Saskatchewan n'aurait pu équilibrer son budget, n'eût été cette augmentation considérable des paiements de péréquation. Je sais, aussi, en raison de l'intérêt que je porte à l'éducation, que pendant ces années plus que tout autre facteur, les paiements de péréquation ont permis à la province d'améliorer ses installations d'enseignement. A cette époque, et depuis quelques années, les organisations d'enseignants réclamaient une aide directe à l'éducation. Mais il était impossible d'obtenir ainsi le moindre résultat, et nous savons que les paiements de péréquation accordés par le gouver-

nement fédéral étaient surtout destinés à permettre la résolution des difficultés dans ce domaine, ce qu'ils sont parvenus à faire.

A mon avis, ces changements radicaux et imminents nuiront plus à l'éducation que toute autre initiative du gouvernement; surtout si celui-ci dispose, comme on peut le prévoir, d'un surplus de recettes alors que les provinces et les municipalités sont en déficit. Je crains que le domaine de l'enseignement—où l'on n'obtient pas immédiatement de résultats concrets—souffre le plus. Je l'ai dit il y a bien des années: une collectivité peut constater les avantages directs de la construction d'une route, mais elle a plus de mal à comprendre ceux que donne la formation secondaire et universitaire de ses jeunes gens, avant qu'ils apportent une contribution plus vaste à notre développement national—surtout si peu de ces étudiants reviennent travailler dans la région qu'ils ont quittée.

J'ai donc lieu de croire que la modification proposée sera surtout nuisible à l'éducation.

Je conviens qu'il faudrait accorder une aide à l'enseignement postsecondaire. Mais une assistance de ce genre, me semble-t-il, est moins nécessaire que celle que devrait obtenir l'enseignement secondaire ou même l'instruction dans nos écoles publiques. La plus grave difficulté est attribuable aux dépenses considérables qu'entraîne la construction des écoles et à la charge financière que doivent assumer les municipalités sous ce rapport. Je regrette que le gouvernement n'ait pas trouvé le moyen d'aider les provinces à poursuivre les programmes de construction de grande envergure auxquels elles doivent faire face dans ce domaine. Je crois que la chose serait possible et qu'une assistance de cette nature serait accueillie avec la plus vive satisfaction par les provinces. Il s'agit d'un réel besoin dans toutes les provinces.

Dans ma propre province de la Saskatchewan, le ministre de l'Instruction publique aurait, d'après les nouvelles parues dans les journaux, complètement révisé les modalités de mise à exécution du programme d'enseignement professionnel. Je me demande quel sera l'effet des changements envisagés sur ces programmes. Quelles sont les perspectives d'avenir si la subvention doit être modifiée aussi radicalement et s'il doit y avoir élimination progressive du programme d'enseignement professionnel?

Certaines provinces n'ont pas beaucoup exploité ce régime de formation professionnelle, tandis que d'autres, comme l'Ontario, ont utilisé au maximum les subventions accordées à cette fin. Dans les provinces les plus industrialisées, les villes sont assez peuplées pour